



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES PETITS MOULINS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** la demande écrite de Monsieur LARCIER Pierre en date du 19 mars 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux d'élagage et d'entretien de jardin au droit de l'immeuble sis rue des Petits Moulins à Pont-Audemer,

## ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise JACQUES SERVICES ESPACES VERTS est autorisée à stationner une camionnette et une remorque et à neutraliser trois places de stationnement au droit de l'immeuble sis rue des Petits Moulins à Pont-Audemer, afin de pouvoir procéder aux travaux cités ci-dessus, à compter du mercredi 26 mars 2025 jusqu'au vendredi 28 mars 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Monsieur LARCIER Pierre, Monsieur THINEL Jacques et l'entreprise JACQUES SERVICES ESPACES VERTS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 1 avril 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS